



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 707

Texte de la question

M Michel Sapin appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères sur la situation préoccupante en Arménie soviétique et dans le Haut-Karabakh. Le Parlement de la République socialiste soviétique d'Arménie, ainsi que le Parlement de la région autonome du Haut-Karabakh, se sont prononcés, le 15 juin 1988, en faveur du rattachement de cette région à la République socialiste soviétique d'Arménie. Le Parlement de la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan, lui, s'y oppose. Cette tension politique s'est traduite par des pogroms anti-arméniens à Soumgait et de graves actes de violence à Bakou. Cette situation apparaît contraire au respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, comme à celui des personnes. Il lui demande donc si le Gouvernement français a l'intention d'intervenir auprès des autorités soviétiques afin qu'une solution politique soit trouvée qui mette fin à cette situation dangereuse, solution conforme à l'aspiration majoritaire des Arméniens du Haut-Karabakh et de la minorité arménienne vivant dans le reste de l'Azerbaïdjan soviétique.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement suit avec la plus grande attention la situation dans les républiques d'Arménie et d'Azerbaïdjan. Il a salué avec émotion la mémoire des victimes des événements tragiques que l'on a déplorés au cours des derniers mois. Ces événements ont également montré la gravité et la complexité de la situation. Il convient donc, en raison des risques de débordements qu'elle recèle, d'éviter de contribuer à exacerber les tensions. La France, pour sa part, sans pour autant interférer dans les affaires intérieures d'un autre Etat souverain, continuera à faire preuve de vigilance. Elle reste disposée tout à la fois à accueillir ceux qui seraient contraints de prendre le chemin de l'exil, comme elle l'a toujours fait dans le passé et tout récemment encore, s'agissant de M Airikian ; et à agir, tant dans le cadre bilatéral que dans les enceintes internationales, notamment au sein de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à Vienne, pour un strict respect des droits de l'homme et des aspirations légitimes des peuples. Nous espérons que, par la voie du dialogue, des solutions acceptables par toutes les parties en cause pourront être dégagées.

Données clés

Auteur : [M. Sapin Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 707

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 1988, page 2187